

# FAFCEA Secteur Alimentation

2 rue de Châteaudun 75009 PARIS

Tél. 01.49.70.85.70 / Fax 01.49.70.85.86

## PROCEDURE DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### Public concerné :

- Artisans chef d'entreprise inscrit au Répertoire des Métiers,
- Conjoint collaborateurs ou Associés,
- Auxiliaires familiaux.

Pour les conjoint(e)s, auxiliaires familiaux et gérants salariés, le FAFCEA n'intervient pas. Ils doivent s'adresser à l'organisme financeur correspondant.

Dont le code NAFA/APRM relève du secteur Alimentation <sup>(1)</sup>

### Conditions :

Le dossier de prise en charge complet doit nous être retourné avant le début de Formation.

## Demande Individuelle (DI)

### AVANT LE STAGE

1. Demande de dossier de prise en charge\*

2. Retour du dossier complet 15 jours avant :

- **Formulaire** de Demande de Prise en Charge
- **Programme** pédagogique détaillé
- **Devis** des coûts pédagogiques de la Formation
- **L'extrait d'inscription au Répertoire des Métiers (DI) justifiant du NAFA Alimentation**
- La notification du numéro de déclaration d'activité du Formateur (n° à 11 chiffres)
- **Notification de refus du Conseil de la Formation** pour les stages transverses

### APRES LE STAGE

Dans un maximum de 3 mois après le stage transmettre au FAFCEA Secteur Alimentation :

- **Copie certifiée conforme de la Facture acquittée** tamponnée et signée par l'organisme de formation
- **Attestation de présence** avec le nombre d'heures effectuées (signée par le Formateur et le Stagiaire) ou la feuille d'émargement signée par le stagiaire.
- **Demande de remboursement des frais annexes** accompagnée des justificatifs

\* Le dossier peut être demandé au FAFCEA ou éventuellement donné par une organisation professionnelle le cas échéant.

### Le formulaire de Demande de Prise en Charge :

- **①**, **②**, **④**, **⑤** et **⑧** (encadrement en gras) doivent obligatoirement être remplis.
- **③** Conseil à l'entreprise : A ne remplir que si vous avez bénéficié d'un conseil en terme de formation.
- **⑥** Exemple : Participation stagiaire, Conseil Régional, Fonds Social Européen (FSE), Engagement de Développement de l'Emploi et de Compétences (EDEC)
- **⑦** Ce cadre est à remplir si l'organisme de formation est subrogé par le FAFCEA. L'organisme de formation transmettra les pièces justificatives au FAFCEA en lieu et place de l'entreprise. La subrogation permet à l'entreprise d'éviter l'avance du financement des coûts pédagogiques. L'organisme de formation facturera directement au FAFCEA.

**Critères de prise en charge :**

<b>FORMATIONS</b>	<b>Durée maximale</b> (par stagiaire et par an)	<b>Coût horaire maximum</b>	<b>Formation sur site</b>
<b>Stages Techniques</b>	35 h	60 €	Oui
<b>Stages Professionnels</b>			
▪ qualité	84 h	30 €	Non
▪ reprise - transmission d'entreprise	21 h	30 €	Non
▪ VAE	21 h	30 €	Non
<b>Stages transversaux</b>	<b>Toute demande de prise en charge doit être accompagnée d'une notification de refus de prise en charge par le Conseil de la formation de la CRMA compétente</b>		
▪ gestion et management (non spécifiques métiers)	14 h	15 €	Non
▪ bureautique, internet, messagerie	14 h	15 €	Non
▪ logiciels de gestion d'entreprise	14 h	15 €	Non
▪ culture générale, langues étrangères, français	14 h	15 €	Non
<b>Stages spécifiques au forfait</b>	<b>Prise en charge forfaitaire</b>		
▪ permis de conduire : C, CCPT, EC, FIMO, EB, FCCO, FCOS	<b>Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 800 euros maximum</b>		
<b>Formations diplômantes et qualifiantes</b>	<b>Prise en charge dans la limite d'un coût horaire maximum de 30 euros, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration</b>		

**Critères de prise en charge des Frais Annexes**

<b>FRAIS ANNEXES</b>	<b>(sur justificatifs originaux)</b>
<b>Transport</b>	<b>SNCF: tarif 2ème classe. Avion : si plus de 800 kms ou plus de 4h30 de trajet et dans la limite de 400 € A/R.</b>
<b>Hébergement (dîner et petit déjeuner compris)</b>	<b>Forfait de 90 € par nuit</b> pour les stagiaires domiciliés à plus de 100 kms du lieu de la formation (pas de prise en charge si le stage dure un seul jour)
<b>Déjeuner</b>	<b>14 euros</b>

**<sup>(1)</sup> Code NAFA/APRM relevant du secteur Alimentation :**

10.11Z-Z	10.12Z-Z	10.13A-Z	10.13B-Z					
10.20Z-Z								
10.31Z-Z	10.32Z-Z	10.39A-P	10.39B-P					
10.41A-Z	10.41B-Z	10.42Z-Z						
10.51A-Z	10.51B-Z	10.51C-Z	10.51D-Z	10.52Z-Z				
10.61A-Z	10.61B-Z	10.62Z-Z						
10.71A-A	10.71A-B	10.71C-A	10.71C-B	10.71D-Z	10.72Z-Z	10.73Z-Z		
10.81Z-Z	10.82Z-Z	10.83Z-Z	10.84Z-Z	10.85Z-Z	10.86Z-Z	10.89Z-Z		
10.91Z-Z	10.92Z-Z							
11.01Z-Q	11.01Z-R	11.02A-P	11.03Z-Z	11.04Z-Z	11.05Z-Z	11.06Z-Z	11.07A-Z	11.07B-Z
47.22Z-A	47.22Z-B	47.22Z-C	47.22Z-D	47.22Z-E	47.23Z-P			
47.81Z-Q	47.81Z-R	47.81Z-S	47.81Z-T	47.81Z-U	47.81Z-V			
56.10C-Q	56.10C-R	<i>En cas de doute, consulter le FAFCEA ou un conseiller</i>						